

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTRE DE LA DEFENSE
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 86/159 du 29/01/86

VISAS :

D.G.B.

D.C.F.

Portant nomination du ~~XXXXXXXXXX~~ Lieutenant-Colonel OTINA ALBERT, Intendant Militaire, en qualité de Directeur Général de l'Administration et des Finances du Ministère de la Défense et de la Sécurité.

LE Président du Comité Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,
Ministre de la Défense et de la Sécurité.

- Vu la constitution du 8 JUILLET 1979
Vu la loi N° 076/84 du 7 DECEMBRE 1984 portant ratification de l'ordonnance N° 019/84 du 23 AOUT 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 JUILLET 1979 ;
Vu la loi 16/61 du 16 JANVIER 1961 portant organisation de la Défense du territoire de la République.
Vu la loi 17/61 du 16 JANVIER 1961 portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République
Vu la loi 11/66 du 22 JUIN 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale.
Vu l'ordonnance 01/69 du 6 FEVRIER 1969 modifiant la loi 11/66 du 22 JUIN 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu l'ordonnance 06/69 du 24 FEVRIER 1969 portant organisation de la Défense du Territoire ;
Vu l'ordonnance 31/70 du 18 AOUT 1970 portant statut Général des cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu l'ordonnance 11/76 du 12 AOUT 1976 modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance 31/70 du 18 AOUT 1970
Vu l'ordonnance 002/79 du 5 FEVRIER 1979 portant réorganisation de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu le Decret 74/355 du 28 SEPTEMBRE 1974 portant création du comité de Défense ;
Vu le Decret 84/936 du 25 OCTOBRE 1984 portant création et organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité
Vu le Decret 84/939 du 25 OCTOBRE 1984 portant réorganisation de l'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale
Vu le Decret 84/944 du 26 OCTOBRE 1984 portant attributions et organisation des Directions centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité
Vu le Decret N° 70/357 du 25 NOVEMBRE 1970 sur l'avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
Vu le Decret N° 84/948 du 26 OCTOBRE 1984 portant création et organisation du conseil de commandement du Ministère de la Défense et de la Sécurité.
Vu le Decret N° 84/946 du 25 OCTOBRE 1984 portant attributions et organisation des Commandements de la Logistique, de l'Armée de Terre, de la Marine Nationale, de l'Armée de l'Air et de la Milice Populaire.

.../...

- Vu le Decret N° 84/858 du 8 AOÛT 1964 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Decret N° 85/1423 du 7 DECEMBRE 1965 portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu le Decret N° 85/1434 du 17 DECEMBRE 1965 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement.
- Vu le rectificatif N° 86/019 du 13 JANVIER 1966 au Decret N° 84/944 du 26 OCTOBRE 1964 portant attributions et organisation des Directions centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité.

Sur proposition du comité de Défense.

Le conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant-Colonel OTINDA ALBERT, Intendant Militaire est nommé Directeur Général de l'Administration et des Finances de l'Armée Populaire Nationale.

ARTICLE 2.- L'Intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter du 13/01/66, date de la signature du Rectificatif N° 86/019 portant attributions et organisation des Directions centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité, sera enregistré, publié ~~par xxxxxxxxxxxx~~ au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FIAT A BRAZZAVILLE, le 29 JANVIER 1966

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense et de la Sécurité,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

ANGE EDOUARD POUNGUE

Le Ministre des Finances et du Budget,

EMIRI OSSENGUIMBA-LEKOUNDZOU.-